Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Orchestre de Chambre du Luxembourg,
ayant son siège social à l'adresse 261 route de Longwy, L-1941 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F 691.
(à biffer si non applicable), représentée par son président, Monsieur Georges SANTER,
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom:	Georges SANTER	Nom:	Sylvie CHARMOY
Fonction:	Président	Fonction:	Administratrice
Date:	14 octobre 2022		
Cachet:			

OCL | ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LUXEMBOURG

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture